

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 766 pris en Conseil et administration et portant modification du plan du lotissement du quartier de la Plaine de Djibouti,

n° 766

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juillet 1939

Numéro JO
n° 512 du 31/07/1939

Date du numéro
31 juillet 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendance, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules décrets en date du 29 juillet 1924 sur les domaines publics et sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vul'arrête du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé : Vu le projet de lotissement homologué en Conseil d'administration le 11 mars 1938

Vule plan de modification de ce projet dressé et signé par M. le chef de Service des travaux publics, le commandant de cercle et le receveur des domaines

Sur le rapport de M, le chef du Service des travaux publics : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 juillet 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est approuvé le plan ci-annexé portant modification du plan de lotissement du quartier de la Plaine (partie sud).

Art. 2

— Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.